Vers - Pont du Gard
Terre de garrigue où l'histoire et la nature vivent en harmonie

Bulletin n°34, automne 2009

Bulletin municipal

Sommaire :

Le mot du Maire : P 1
Délibérations du Conseil municipal : P 2
Informations diverses : P 7
Travaux en cours : P 10
Vie culturelle : P 11
Vie sportive : P 15
Chronique du Temps : P 16

Crédit photos :
A. Alzouniès
Amitié versoise
T. Chaudanson
L. Turion
Mairie de
Vers - Pont du Gard

LE MOT DU MAIRE :

Après un été très agréable, chacun de nous a repris le chemin de ses activités respectives. Les élèves sont repartis vers leurs classes, le cœur joyeux pour retrouver leurs copines et leurs copains. Le corps enseignant toujours dévoué et d'une grande compétence a prévu une année pleine de projets éducatifs, facilités par une connection Internet et de nouveaux ordinateurs pour toutes les classes.
La maternelle continue de tourner avec ses trois niveaux séparés, donc plus d'aisance dans les classes. Nous souhaitons la bienvenue à Anna Desbrasse, notre nouvelle professeur de musique, ainsi qu'à Madame Isidore, professeur d'école chez les petites sections à l'école maternelle et à Monsieur Masseux, professeur d'école du CP en remplacement de Madame Ozil, en congé de maternité.

La cantine a ouvert comme prévu le 3 septembre, dans de très bonnes conditions. Le nombre de places est limité, certes, aussi essayons nous de planifier au mieux pour satisfaire le plus grand nombre de familles : nous prenons en priorité les parents qui travaillent. Soyez compréhensifs.

La réunion du PLU du 24 septembre a mobilisé plus de personnes que les réunions publiques précédentes. Elle a permis un exposé précis fait par les intervenants, certes assez technique, mais il fallait des arguments structurés pour le devenir de la commune et l'intérêt général. La maquette du projet sera consultable en Mairie d'ici quelques semaines.

Au début de cette réunion je pensais rencontrer plus de jeunes Versois. Il me semble important que ceux-ci s'impliquent dans le devenir du village. Par la suite une réunion publique avec uniquement les jeunes sera organisée pour connaître leurs souhaits pour l'avenir, sur différents sujets.

« Un petit coup de gueule »
L'incivilité des gens autour des colonnes de tri m'exaspère !
Les employés municipaux qui travaillent d'une façon constructive pour embellir le village, ramassent tous les deux jours des immondices divers devant ces colonnes de tri. Ce travail répétitif et non gratifiant coûte cher à la collectivité.
De ce fait les lettres d'avertissements envoyées depuis quelques mois, seront à l'avenir remplacées par des amendes sévères. Il est impératif d'avoir le respect des autres et du travail de chacun. Nous ne pouvons pas laisser une minorité de personnes pourrir la qualité de vie de notre village.

La communauté de communes du Pont du Gard et la commission culture de Vers nous ont proposé un concert symphonique de l'Orchestre lyrique de Région Avignon et Provence d'une très grande qualité. La salle comble de la Maison de la Pierre le 19 septembre démontre l'intérêt de renouveler cette manifestation dans un avenir proche.

Cordialement à tous
Marc Poulon

Conseils Municipaux :

Séance du 17 juillet 2009 :

PRESENTS : Marc POULON, Maire, Michel PORLAN, Raymond BASTIDE, Norine MOREAU, Eva ENGBERG, Adjoints.
Marie-Laurence BRUNEL, Christine BEYER, Thierry CHAUDANSON, Denise FORT, Fabrice ALARCON, Jean-Claude TOSELLO, Laurent MILESI, Olivier SAUZET, Didier BELE.
ABSENTS EXCUSES : Richard COVASSIN (procuration à Michel PORLAN), Jean-Marie SENO (procuration à Olivier SAUZET), Jean-Pascal BOUVILLE, Corinne ROUSSEL, Nadia DELJARRY (procuration à Norine MOREAU).

Objet 1 – CANTINE SCOLAIRE ET ACTIVITÉS DE LOISIRS

Le conseil, dans sa séance du 25 juin 2009 a décidé, par délibération, de surseoir à toute reprise d'activité de l'Association Familles Rurales.

Il y a lieu maintenant de prévoir l'organisation du service de la cantine-garderie pour la prochaine rentrée scolaire de septembre 2009, et réfléchir au devenir des activités de loisirs.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un appel d'offre concernant la fourniture et la livraison des repas à la cantine va être lancé prochainement en association avec les Communes de Castillon du Gard et St-Bonnet du Gard.

Un débat est alors engagé, et après discussion et échange de points de vue, il ressort que dans le cadre de cet appel d'offre il serait peut être judicieux d'ajouter dans le cahier des charges concernant Vers-Pont du Gard, une « option service » réalisée par le prestataire.

Le Conseil, sans délibération, mandate Monsieur le Maire pour engager les démarches nécessaires en ce sens, et une décision définitive sera prise au vu du résultat d'attribution du marché.

Pour ce qui est de la garderie, elle pourrait être assurée par le personnel communal déjà affecté aux écoles.

Les activités de loisirs, quant à elles, faute d'avoir pu les assurer cet été 2009, une étude de délégation de service public va être menée pour 2010.

Objet 2 – CRÉATION DE POSTES POUR LE SERVICE CANTINE SCOLAIRE - GARDERIE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, dans la mesure où la Commune n'envisage pas la reprise en régie du service de cantine scolaire, il n'y plus lieu de prévoir de création de postes, et demande au Conseil de l'autoriser à retirer cet objet de l'ordre du jour.

Retrait accordé à l'unanimité.

Objet 3 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PONT DU GARD : REMPLACEMENT DE DÉLÉGUÉS

Le conseil municipal,
- Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès de la communauté de communes du PONT DU GARD, à la suite de la démission de Mme Nadia DELJARRY, déléguée titulaire, et de M. Raymond BASTIDE, délégué suppléant,

- DESIGNE :

Délégué titulaire :
- Marc POULON (en remplacement de Nadia DELJARRY)

Délégué suppléant :
- Nadia DELJARRY (en remplacement de Raymond BASTIDE)

Objet 4 - EPCC DU PONT DU GARD : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

Le conseil municipal,

- Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès de l'EPCC du PONT DU GARD, sachant que le Maire de la Commune Centre (Vers-Pont du Gard) est Membre de droit du Conseil d'Administration,

- DESIGNE :

Outre M. Marc POULON, Maire de la Commune Centre (Vers-Pont du Gard) **Membre de droit du Conseil d'Administration**,

Délégué titulaire :
- M. Jean-Claude TOSELLO

Délégué suppléant :
- M. Didier BELE

Objet 5 - ECOLE DE MUSIQUE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il a été procédé à un appel à candidatures concernant les cours de musique dispensés à l'école.

Le délai de dépôt des candidatures était fixé au 15 juillet 2009.

Il expose que la Commission d'attribution du marché se réunira dans les prochains jours, et que le choix de l'attributaire sera validé au cours d'un prochain conseil municipal.

Objet 6 - CRÉATION RÉGIE DE RECETTES POUR AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'Agent de Surveillance de la Voie Publique a été agréé par Monsieur le Procureur de la République, et a prêté serment devant le Juge du Tribunal d'Instance d'Uzès.

Ainsi il est en mesure d'exercer les mission de police qui lui ont été confiées (constatation des infractions aux règles d'urbanisme, constatation des infractions aux règles relatives aux bruits de voisinage, verbalisation des infractions aux dispositions des règlements sanitaires, verbalisation à certaines dispositions du code des assurances, verbalisation des infractions aux règles d'arrêt et de stationnement des véhicules).

Aussi, il est nécessaire de créer une régie de recettes pour les produits des amendes de police.

Le Conseil Municipal, les explications entendues, et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE la création d'une régie de recettes pour les produits des amendes de police,
- MANDATE Monsieur le Maire pour engager les démarches nécessaires.

Séance du 19 août 2009 :

PRESENTS : Marc POULON, Maire, Michel PORLAN, Raymond BASTIDE, Norine MOREAU, Richard COVASSIN, Eva ENGBERG, Adjoints.
Marie-Laurence BRUNEL, Christine BEYER, Thierry CHAUDANSON, Jean-Marie SENO, Denise FORT, Fabrice ALARCON, Jean-Pascal BOUVILLE, Corinne ROUSSEL, Jean-Claude TOSELLO, Laurent MILESI, Olivier SAUZET, Didier BELE.
ABSENTE EXCUSEE : Nadia DELJARRY.

Objet 1 – CANTINE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal,

VU le dossier de saisine du CTP, relatif à la reprise en régie de la cantine scolaire, transmis au Centre de Gestion du Gard le 13 août 2009.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2241-1,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- DECIDE de la reprise en régie de la cantine scolaire, à compter du 1er décembre 2009,
- MANDATE Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches et à signer tous documents relatifs à cette reprise.

Objet **2** – **BESOINS OCCASIONNELS**

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984, pour faire face aux besoins occasionnels pour assurer le service de cantine scolaire pour la période du 1er septembre au 30 novembre 2009, des agents non titulaires correspondant aux grades suivants :

Filière	Catégorie	Nombre
TECHNIQUE		
Adjoint technique de deuxième classe TNC	C	2 dont TNC 16 h/semaine : 1 TNC 14 h/semaine : 1

- DIT que la rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera sur la base du 1er échelon du grade du cadre d'emploi des fonctionnaires de référence ; En outre, les congés non pris pourront être payés.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels à intervenir.

Objet **3** – **TARIFS DE LA GARDERIE ET DES REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- FIXE, à compter du 1er septembre 2009 :
- le prix de la garderie municipale à 1,00 € de l'heure, soit 1,50 € pour la garderie du matin (7h30 à 9h) et 1,00 € pour le soir (17h à 18h)
- le prix des repas de restauration scolaire à 3 €.

Objet **4** – **CANTINE SCOLAIRE ET GARDERIE – CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE la mise en place d'une régie pour l'encaissement des repas de la cantine scolaire et de la garderie municipale.
- DECIDE d'allouer au régisseur de la régie de recettes de la cantine scolaire et de la garderie municipale, une indemnité annuelle d'un montant de 110 €.
- MANDATE Monsieur le Maire pour engager les démarches nécessaires.

Objet **5** - **ECOLE DE MUSIQUE**

Le Conseil Municipal, après avoir eu communication du résultat de l'appel à candidatures concernant les cours de musique dispensés à l'école, à l'unanimité :

- APPROUVE le choix de l'Association MEYNES EN MUSIQUE – Hôtel de Ville – 30840 MEYNES, pour un coût annuel de 5.716,46 € TTC
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et toutes les pièces à intervenir concernant cette opération ;

.

Objet **6 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PONT DU GARD – MODIFICATION STATUTAIRE – POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE**

Vu la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale
Vu le Code Général des Collectivités et notamment son article L.5211-17
Vu la délibération du conseil communautaire n°DE-2009-051 en date du 22/06/2009 portant modification de la compétence emploi et insertion.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de modifier la compétence « politique du logement et du cadre de vie » figurant dans les statuts comme suit :

RÉDACTION ACTUELLE

2 - Politique du logement et du cadre de vie

- **Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des actions d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes à faible revenu. La notion d'intérêt communautaire s'applique :**
  - **aux nouvelles opérations de production de logements locatifs sociaux par les organismes HLM de logements conventionnés définis à l'article L 351-2 du CCH,**
  - **aux missions de coordination en matière de lutte contre le logement insalubre et indécent et d'aide aux propriétaires sociaux et très sociaux**
- **Élaboration de programmes de référence destinés à servir de cadre aux actions ou opérations d'aménagement : OPAH, ORAC-CHARMES.**

NOUVELLE RÉDACTION

2 - Politique du logement et du cadre de vie

- **Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des** opérations **d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes** défavorisées.

- **Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des** opérations **d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes** défavorisées.

L'intérêt communautaire est défini comme suit :
garanties d'emprunts **dans le cadre des nouvelles opérations de production de logements locatifs sociaux par les organismes HLM de logements conventionnés définis à l'article L 351-2 du CCH,** contribution financière au Fonds de Solidarité Logement (FSL)
participation à l'accession sociale dans le cadre du dispositif « Pass-foncier » ou tout autre dispositif qui s'y substituerait par l'attribution de subventions.

Objet **7 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PONT DU GARD – MODIFICATION STATUTAIRE – COMPETENCE ECONOMIE**

Vu la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale
Vu le Code Général des Collectivités et notamment son article L.5211-17
Vu la délibération du conseil communautaire n°DE-2009-049 en date du 22/06/2009 portant modification de la compétence emploi et insertion.
Il est proposé de modifier les statuts pour pouvoir réaliser des opérations FISAC.
Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de modifier les statuts comme suit :

Compétence économique

REDACTION ACTUELLE

2 - Développement économique

- **Création, aménagement et gestion des nouvelles zones d'activités industrielle, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire.**
- **Actions de développement économique d'intérêt communautaire :**

Par intérêt communautaire il est entendu :

- **Les aides directes et/ou indirectes à la création et à l'installation d'entreprises sur le territoire**
- **Les actions de promotion et de communication dans le domaine économique**

NOUVELLE REDACTION

2 - Développement économique

- **Création, aménagement et gestion des nouvelles zones d'activités industrielle, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire.**
- **Actions de développement économique d'intérêt communautaire :**

Par intérêt communautaire il est entendu :

- **Les aides directes et/ou indirectes à la création et à l'installation d'entreprises sur le territoire**
- **Les actions de promotion et de communication dans le domaine économique,** artisanal et commercial

Conduite et animation de programmes FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) ou dispositif équivalent sur le territoire de la Communauté de Communes du Pont du Gard (diagnostic, suivi du plan d'actions…)

Objet **8 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PONT DU GARD – MODIFICATION STATUTAIRE – COMPETENCE INSERTION ET EMPLOI**

Vu la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale

Vu le Code Général des Collectivités et notamment son article L.5211-17

Vu la délibération du conseil communautaire n°DE-2009-050 en date du 22/06/2009 portant modification de la compétence emploi et insertion.

Il est proposé que la Communauté de Communes du Pont du Gard organise des salons et forums de l'emploi.

Après en avoir délibéré. Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de compléter la compétence « insertion et emploi » figurant dans les statuts comme suit :

« - Organisation de forums/salons de l'emploi »

Objet **9 – DEGREVEMENT SURTAXE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, les explications entendues, à l'unanimité :

- DONNE SON ACCORD pour l'exonération du paiement de la redevance d'assainissement sur la surconsommation d'eau à un habitant de Vers - Pont du Gard, sous réserve de l'accord du Syndicat des Eaux en ce qui concerne la surconsommation d'eau.

Informations diverses :

État civil enregistré à la Mairie

Naissance

Isaline Rosie BACHEVALIER,
née le 12 août 2009 à Nîmes
de Eric BACHEVALIER et de Fabienne MAXIT

Abbygaëlle Liliane Pauline LALOS,
née le 19 août 2009 à Nîmes
De thierry LALOS et de Audrey LECOMTE

Lisenn Agathe RAVAUX,
née 22 août 2009 à Nîmes
De Michel RAVAUX et de Gwénaëlle LAMBERT

Lou Ambre LEMAIRE – – GERMAIN,
née 26 août 2009 à Nîmes
de Renaud LEMAIRE et de Céline GERMAIN

Céleste Carla PEQUIGNOT,
née 30 août 2009 à Nîmes
de Frédéric PEQUIGNOT et de
Caroline RODRIGUEZ

Décès

Albert CLAEYS,
décédé le 29 juillet 2009 à l'âge de 91 ans

Marc PETITMANGIN,
décédé le 29 septembre 2009, à l'âge de 38 ans

Mariage

Fernand FALSE et Sabrina SENOTIER,
mariés le 22 août 2009

Etienne HOEPFFNER et Joëlle DANON,
mariés le 3 octobre 2009

La Bibliothèque municipale :

Les permanences de la Bibliothèque municipale de VERS PONT DU GARD ont repris depuis le 07 septembre tous les lundis de 14h a 19h.
Vu la constante augmentation du nombre de lecteurs, cette année nous accueillons uniquement les scolaires les mardis de 14h a 17h. Il est important de noter qu'une collaboration étroite avec les enseignants permet aux enfants d'apprendre à fréquenter régulièrement une bibliothèque.
Les permanences sont toujours assurées par notre sympathique équipe de bénévoles qui peut vous guider dans votre sélection. Un grand choix de nouveautés est à la disposition de tous. Nous vous rappelons que l'inscription, ainsi que le prêt de livres sont entièrement gratuit.

La Présidente Mme SAUVAN-ROMAN Magali

Bravo !!!

Nous venons d'apprendre que lors de la Piste d'Éducation Routière, animée par la Gendarmerie Nationale, l'élève **Bastien JANNETTA** a été sélectionné pour représenter l'école de Vers - Pont du Gard à la finale de Nîmes qui a eu lieu au Mont Duplan le 17 juin dernier.
Toutes nos félicitations à Bastien pour sa prestation.

Listes électorales

Les demandes d'inscription sont reçues jusqu'au 31 décembre à la Mairie. Se présenter avec une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile.
Rappelons que cette inscription est obligatoire.

Régime autoentrepreneur – Une idée sans risque

Depuis son entrée en vigueur le 1er janvier 2009, plus de 200 000 personnes sont devenues des auto-entrepreneurs, et sur les sept premiers mois de l'année, plus d'un créateur sur deux a opté pour ce régime.
De plus, depuis le 1er août 2009, ce régime d'autoentrepreneur est compatible avec le versement du revenu de solidarité activé (RSA) : celui-ci s'ajuste automatiquement en fonction de l'évolution des revenus de l'autoentrepreneur.
La simplicité du système explique sans doute son succès. Au lieu d'une journée environ pour créer une entreprise classique, une quinzaine de minutes suffisent pour s'inscrire comme autoentrepreneur, en utilisant les formulaires mis en ligne sur le site officiel de l'autoentreprise. Le numéro d'immatriculation de l'entreprise, le Siret, parvient à l'intéressé une quinzaine de jours plus tard.
Facile à créer, l'autoentreprise est surtout facile à gérer. Les charges sociales et fiscales d'un autoentrepreneur sont calculées en fonction du chiffre d'affaires réalisé : 13 % du chiffre d'affaires pour les activités de commerce, 23% pour le secteur des services et 20,5% pour les professions libérales.
L'autoentreprise est principalement adaptée à des projets de faible envergure, car on ne doit pas dépasser un certain plafond d'activité : 80 000 € par an pour les activités de commerce, 32 000€ pour les activités de service et les professions libérales.
Enfin, il faut savoir que les autoentrepreneurs exerçant dans l'artisanat devront s'inscrire dans les chambres de métier, et ceux qui exercent des professions réglementées, comme les plombiers, ou des métiers liés à la sécurité et à la santé des consommateurs devront témoigner de leurs qualifications.
Ce régime d'autoentrepreneur est également bien adapté à ceux qui cherchent un complément de ressources. Un tiers des autoentrepreneurs sont des salariés. Pour l'instant seulement 6% sont des retraités, mais depuis le 1er août les retraités peuvent cumuler intégralement pension de retraite de base et revenu d'une activité professionnelle.
Par contre, ce régime peut ne pas être adapté à une activité nécessitant des investissemens et des achats importants.
La création s'effectue en ligne : www.lautoentrepreneur.fr
(Source : Le Monde)

Recensement militaire

Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile.
Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire.
La Mairie vous remettra alors une **attestation de recensement** à conserver précieusement. En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire….)
Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.
L'intéressé (ou son représentant légal) doit se présenter muni de sa pièce d'identité, du livret de famille à l'Accueil de la Mairie.

Informations diverses

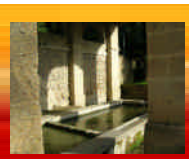

Un nouveau réseau de bus Edgard pour la rentrée 2009

Le Conseil Général du Gard a décidé la création d'un nouveau réseau départemental de transports « **Edgard** » qui a été mis en service depuis le 1er septembre 2009.

Ce nouveau réseau comporte beaucoup d'avantages pour les usagers :

- un tarif unique très bas à 1,50€ quel que soit le trajet effectué

une augmentation des fréquences. Pour Vers - Pont du Gard, cela signifie également

- davantage de passages à la Place des Platanes au centre du village
- le transport scolaire et le transport de voyageurs sont mélangés, ce qui apporte une nette amélioration de la fréquence pendant les heures de ramassage scolaire.
- La desserte vers Bagnols-sur-Cèze et Beaucaire est sensiblement améliorée

Pour toute information sur vos possibilités de déplacement, vos temps de trajets, les correspondances possibles et vos horaires de retour, appelez le 0810 33 42 73 ou tapez www.edgard-transport.fr

Les titres de transport sont en vente à la Mairie de Vers - Pont du Gard

REUNION PUBLIQUE P.L.U. le 24.septembre 2009

L'objectif de cette réunion était d'informer du cadre dans lequel s'est développé ce projet dont l'étude a été engagée en 2003 par l'ancienne équipe.
Ludovic BASTIDE, Directeur du S.C.o.T. a exposé les lignes législatives du Code de l'Urbanisme réglementant le PLAN LOCAL D'URBANISME. (PLU)
C'est alors au tour de Michel LACROZE, responsable de l'Atelier d'Architecture et d'Urbanisme de décrire le orientations structurelles prises par le Conseil Municipal. Le rapport est à la disposition des Versois en Mairie.
Le Maire, Marc POULON, invite alors l'assistance à poser des questions :
Plusieurs personnes ont reçu réponses sur des sujets divers :
-les permis seront toujours instruits par la D.D.E.
-les distances des zones « tampons « à proximité des carrières ne sont pas réglementées,
mais les carrières sont soumis à des cahiers de charges stricts placés sous l'autorité préfectorale, par ex. en ce qui concerne les nuisances liées au bruit.-
-Une personne s'insurge sur l'orientation de la construction de maisons sur 500 m2 de terrain, ce à quoi il est répondu que rien n'interdit de construire sur des terrains plus grands à condition de pouvoir les trouver et les payer.
En effet, le foncier constructible devient rare et cher. Depuis 1968, le nombre de constructions sur nôtre commune a quasiment triplé. Il est obligatoire de réduire ce rythme, qui coûte cher à la commune et par voie de conséquence fait augmenter les impôts du fait du financement par la commune des équipements collectifs.
-plusieurs intervenants ont mis en relief la nécessité de maintenir les terres agricoles.
En conclusion, le maire intervient vigoureusement sur ce dernier point :
« Nous devons prendre en compte l'évolution de la consommation de fruits et légumes.
Pour éviter de longs transports il faut produire localement : développement durable oblige !
Donc, il faut adapter nos cultures en innovant, en rendant les métiers de l'agriculture attractifs, notamment pour les jeunes.
Je voudrais aussi rappeler que dans le temps les gens habitaient à l'étroit dans le centre du village. Sur ce plan également nous avons la nécessité de nous adapter ECOLOGIQUEMENT. »
Le P.L.U. sera finalisé courant 2010, le plus tôt possible. Il sera soumis à enquête publique.

Roselyne Maryse BOUCARUT, née SAY, nous a quitté le 17 avril de cette année à l'âge de 72 ans.

Originaire de Bezouce, elle est venue s'installer à Vers-Pont du Gard en 1956 pour se marier avec Guy BOUCARUT, employé des Pont et Chaussées à Remoulins, avec qui elle a eu 4 enfants, 2 garçons et 2 filles, et 9 petits-enfants, dont plusieurs habitent toujours à Vers-Pont du Gard.

Rosy BOUCARUT était une figure importante du village et tous les anciens Versois l'ont bien connu ! Elle était toujours aux services des autres, et très respectée par tout le monde. Jamais elle ne comptait sa peine. C'était une femme d'un caractère très attachant et convivial, et aussi très croyante.

En plus d'être très courageuse, elle assurait avec son mari la couverture des évènements à Vers-Pont du Gard pour le compte du Midi Libre pendant de nombreuses années

Travaux en cours :

Travaux de voiries à venir :

Rue Clos du Gal

Impasse du Vallon

Chemin de Coste Belle

Le Conseil Municipal vient de voter un certain nombre de travaux sur la voie publique afin d'améliorer l'éclairage :

A cette fin, nous allons passer un contrat sur 3 ans d'installation et de maintenance de l'éclairage public pour procéder, en priorité, à l'installation d'un meilleur éclairage sur la Place du Marché aux Cerises et sur le parvis de la Maison de la Pierre.
Ensuite, nous prévoyons, dans le cadre du même contrat, l'extension de l'éclairage public et le remplacement de toutes les ampoules de l'éclairage des rues en ampoules longue durée et basse consommation afin de faire des économies d'énergie.

Autres travaux :

Réfection d'un bureau par les employés municipaux

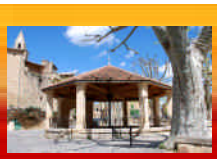

Vie Culturelle :

Camargue - Taureaux - Gens de Bouvine

Une **Soirée camarguaise** sur le thème « Camargue – Taureaux – Gens de Bouvine » aura lieu le **Vendredi 23 octobre à 20h30 à la Maison de la Pierre.** Cette soirée est organisée par la commission Culture de la Mairie avec la participation du Club Taurin « Lou Souleu ».
Léon Turion nous contera la Camargue, sa faune, sa flore et ses gardians, et une exposition est organisée pour nous les présenter ainsi que le matériel de gardian et la légendaire tête du taureau « Le Versois ».

Reprise des cours de musique

Suite à une étroite collaboration entre la municipalité de Vers-Pont du Gard et l'association « Meynes en Musique », nous sommes heureux de vous annoncer qu'il est à nouveau possible de prendre des cours de musique sur notre village.

En effet, « Meynes en Musique » dispense des cours de guitare, piano, flûte, saxophone, trompette, trombone, violon, batterie et percussion. Pour l'instant, les cours de guitare viennent de reprendre avec le même professeur de musique qu'avant le **Mercredi en fin d'après-midi à la Maison pour Tous.**

Il est également possible de s'inscrire à l'orchestre ou à l'ensemble de guitare, de percussion ou de flûte.

Pour de plus amples renseignements, contactez « Meynes en Musique » au :

06 88 07 86 86 ou 06 62 76 93 24.

A.E.L. :

L'Atelier d'Expression Libre a fait sa rentrée avec de nouveaux petits peintres motivés qui espèrent bien pouvoir présenter, lors de leur exposition annuelle en mai, un nouveau livre : *Portraits de quelques animaux sauvages que l'on peut encore rencontrer dans l'environnement du Pont du Gard.*
Pour la réalisation de ce projet, les enfants seront aidés par l'équipe actuelle à laquelle vient se joindre une nouvelle assistante, Beno, qui nous vient de Blauzac. Profitant de l'anniversaire d'Alex (9ans), premier prix 2008, l'AEL lui a souhaité une sincère et joyeuse bienvenue : petits gâteaux, bonbons et jus de fruits.

TEHO

Ateliers de Loisirs Créatifs

Saison 2009/2010

L'Atelier des Loisirs Créatifs a repris ses nombreuses activités le jeudi 17 septembre 2009. Tout au long de l'année, une vingtaine de dames confectionnent de nombreux ouvrages : carterie, collage de serviettes tout support, couture, patchwork, broderie, tableaux carton mousse, tableaux en divers collages, pergamano, peinture sur assiette et diverses décorations (Noël, Pâques, Fêtes de Mères, etc…)
L'Atelier se déroule tous les jeudis de 14h à 17h dans la salle du 1er étage de la Maison pour Tous.
Renseignements au 04 66 02 00 76 ou 04 66 22 91 20. Nous vous attendons.

UNE FÊTE VOTIVE

TRES REUSSIE

Club de Scrabble :

C'est toujours avec plaisir que les membres du Club de Scrabble se retrouvent le mardi. Car malgré le sérieux imposé pour la réflexion et la recherche du mot « payant », on s'amuse bien. Chacun, à son niveau, fait marcher ses neurones, ce qui est excellent aussi bien pour les jeunes que pour ceux et celles qui le sont moins. Le scrabble maintient les connaissances tout en en acquérant des nouvelles. A une époque où l'on parle de plus en plus de la mémoire et de ses maladies dégénératives, pratiquer le Scrabble constitue peut-être un des moyens de la préserver plus longtemps.
Les rencontres ont lieu tous les mardis à 14h30, à la Maison Pour Tous. Débutants ou entraînés, tout le monde y trouve son compte, sans esprit de compétition qui décourageraient les plus timides. Nous jouons en « duplicate » ; chacun apporte son jeu uniquement, le dictionnaire officiel du Scrabble pour le contrôle des mots étant réservé au meneur des parties. L'inscription est gratuite.
Pour tout renseignement, venir directement au lieu des rencontres.

L'Amitié Versoise

Les vacances à peine terminées, l'Amitié Versoise reprend fiévreusement ses activités. Cette association est chaperonnée par les « Ainés Ruraux du Gard ». Avec ses 150 adhérents, elle participe activement à la vie sociale du village. Elle accueille tous les retraités et leur conjoint, mais s'ouvre aux plus jeunes qui désirent participer à certaines activités, les concours de belote par exemple.
Cette nouvelle saison 2009-2010 s'est signalée par une sortie très réussie le 9 septembre au « Mont Gerbier des Joncs » et une visite nocturne du Midi Libre le 14 octobre.
Rappelons ce que l'association propose régulièrement :
lundi et vendredi : marche, départ à 14 h place des Platanes
jeudi : jeux de société à 14 h à la Maison pour Tous
le 1er samedi du mois : belote à 15h30 à la maison pour Tous.
Le grand voyage annuel, en juin 2009, au Portugal, a enchanté tous les participants.
En préparation pour juin 2010 : visite des métropoles européennes.
Outre les sorties d'une journée, l'Amitié Versoise offre d'autres occasions de se rencontrer : grand repas annuel festif, fête des Rois, goûters souvent liés à un spectacle ou un mini-loto, et gratuits.
Dans les projets immédiats :

- 22 octobre : goûter des Retrouvailles, au Jardin de la Gare
- 5 novembre : « la Maison de Jeanne » présentera ses produits locaux, suivi d'un repas, au « Bar des Voûtes »
- 26 novembre : sortie à la Jonquera au matin, visite de Perpignan l'après-midi
- 13 décembre : loto
- 5 décembre : belote du Téléthon.

Les membres du Bureau se réunissent régulièrement pour discuter des projets, mais aussi des souhaits des adhérents.
Pour tous renseignements complémentaires, on peut s'adresser à :
Mme Bonnand, présidente. Tél. : 04 66 22 88 59 ou Mme Sorbier, secrétaire. Tél. : 04 66 22 81 23

Association Anciens Combattants :

Comme chaque année, l'association des Anciens Combattants de Vers-Pont du Gard –Argilliers commémore au Monument aux Morts, à certaines dates bien précises, la mémoire de ses enfants du village qui ont participé à la défense de leur pays et qui ont disparu trop tôt. Nous leur endons un hommage solennel pour leur bravoure et leur amour de la patrie.
Commémoration du 19 mars : FNACA

- 28 avril : Déportés
- 8 mai : Armistice de la guerre 39-45
- 18 juin : Appel du Général de Gaulle
- 11 novembre : Armistice de la guerre 14-18

Sont venues s'ajouter ces dernières années en Juin : Indochine et en décembre : Algérie
Pour certaines de ces dates qui tombent dans l'oubli, il y a peu de participation de la population. Une seule date retient l'attention : le 11 novembre. Celle qui devrait être retenue pour toutes les commémorations.

En cette année 2009, deux de nos fidèles adhérents nous ont quitté.

- Yves FORT, 80 ans, anciens d'Indochine du corps d'élite des parachutistes
- Albert CLAEYS, 90 ans, anciens de 39-45, doyen de notre association, prisonnier durant 5 ans.

Tous deux faisaient parties de notre association depuis sa création et en étaient de fidèles participants à toutes nos cérémonies et commémorations.

Un événement musical à Vers - Pont du Gard :

Pour la première fois un orchestre symphonique de quarante musiciens - l'OLRAP* - a donné un concert de musique classique à la Maison de la Pierre, le samedi19 Septembre.

Une soirée exceptionnelle avec un programme très festif ! En effet, le jeune et brillant chef d'orchestre d'origine américaine Jonathan Schiffman a choisi d'interpréter un programme original avec en première partie « Les quatre Saisons » : printemps-hiver d'Astor Piazzola et été-automne de Vivaldi. En deuxième partie l'orchestre en entier a joué la fameuse « italienne » de Mendelssohn.

Le public est venu très nombreux, puisque la salle était pleine à craquer ! Certains ont même dû rester debout pendant tout le concert.

A la fin du concert les applaudissements chaleureusement nourris ont témoigné du plaisir et de la satisfaction du public.

Cette soirée était offerte par la Communauté de communes Pont du Gard, dans le cadre de ses Activités culturelles.

lOLRAP est le sigle du prestigieux Orchestre Lyrique de Région Avignon Provence

Soirée théâtre à Vers-Pont du Gard

Une pièce très drôle, de très bons acteurs qui ont laissé libre cours à leur imaginaire et se sont donnés à fond devant un public nombreux et très réactif, une mise en scène qui a su rendre hommage à l'esprit de liberté d'un grand auteur de notre époque et un cadre très bien adapté à ce genre de spectacle : la représentation de la Compagnie « Trétaux Tremplin Théâtre » dans la cour de l'école de Vers-Pont du Gard était un vrai succès ! A recommencer l'été prochain

Cela se passe au Pont

- **le Samedi 17 octobre à 20h30** : « Nina Simone », rive droite. Durée 1h10. Spectacle payant sur réservation

- **Dimanche 18 octobre à 14h30** : Visite guidée de la carrière romaine de l'Estel. Après plus de 4 années de fouilles, la carrière romaine de l'Estel a livré tous ses secrets et permet aujourd'hui de révéler les dernières découvertes archéologiques.
Rendez-vous à 14h30 à l'accueil du Site rive gauche. Durée 2h30 – Sur réservation 8€

- **Dimanche 25 octobre après-midi** : En partenariat avec le musée départemental Arles antique et l'association Peplum/Arelate, c'est un après-midi pour les familles que nous vous proposons. Projection d'un film peplum suivie d'une discussion sur les gladiateurs et d'un convivial goûter romain pour clôturer la journée.
Rendez-vous à 14h00. Accès libre

Attention ! Le Musée Ciné et Ludo seront fermés pour maintenance du lundi 9 novembre 2009 au dimanche 7 mars 2010 inclus.

Vie sportive

Gym volontaire :

Les cours de gymnastique volontaire ont repris le 14 septembre 2009.

Nous vous proposons :
Gymnastique d'entretien (abdos, fessiers, cardio..) :
- lundi 18 h 00 à 19 h 00
- jeudi 18 h 00 à 19 h 00

Gymnastique douce, relaxation
- mardi 10 h 30 à 11 h 30
- vendredi 10 h 45 à 11 h 45

Pour tous renseignements s'adresser à
Mme CHAPEL Isabelle : tél : 04.66.22.88.22 ou port : 06.26.64.91.77

Association Versoise de Danse :

Les cours de danse des enfants a repris depuis le 21 septembre.
Les cours ont lieu :
- Le lundi de 17h15 à 18h00 pour les 4/5 ans
- Le mercredi de 10h00 à 11h00 pour les 6/7 ans
- Le mercredi de 11h00 à 12h00 pour les 8/9 ans
- Le samedi de 11h00 à 12h00 pour les 9 ans et plus

Pour tout renseignement contacter
Mme MOREAU
au 04 66 22 91 37

Chronique du Temps

Après l'équinoxe du 22 septembre, ***la fête de Saint Michel, le 29 septembre,*** avait une grande importance dan le monde paysan. C'est presque partout à cette date que se tiennent de nombreuses foires. On peut dire sans exagération que l'année agricole avait pour «***jour de l'an »*** le jour de la saint Michel. A cette date, la terre est franche d'obligations. Elle ne porte plus aucune récolte et n'a pas reçu encore de semences. Les labours eux-mêmes ne commencent que dans les derniers jours de septembre pour s'achever dans les premiers jours de novembre : ***« De la saint Michel à la Toussaint, laboure grand train ».*** C'était le jour de la saint Michel que prenaient fin traditionnellement les baux de fermage, ou qu'ils étaient renouvelés. De même c'est à la saint Michel qu'étaient *« débauchés »* ou *« embauchés »* les commis de ferme et les autres personnes. Dès le 17 septembre, pour la saint Lambert les vieux dictions invitent à la prudence. Celui qui sans y être contraint, quittait alors sa place, courait grand risque de ne pas le retrouver : ***« Le jour de la saint Lambert, qui quitte sa place la perd ! »*** C'est dans la deuxième quinzaine de septembre, en effet, que se préparaient, entre fermiers, ouvriers et commis, les engagements réciproques pour l'année agricole à venir.

La deuxième quinzaine de septembre est marquée par l'automne et les vendanges. **S**eptembre est d'abord ***« Fructidor »*** avant de devenir le ***« Vendémiaire »*** du calendrier républicain.
La période de fin d'été est favorable à la récole des fruits ***« En septembre se coupe ce qui pend »*** ; ce qui fait dire que cette période est encore le temps des confitures. Un décret du 23 septembre 1925 stipule que la confiture ***« est un produit constitué uniquement de sucre raffiné ou cristallisé et de fruits frais ou conservés autrement que par dessiccation ».*** Ne confondons pas la confiture avec la marmelade qui est elle une purée, ce qui est encore différent de la gelée qui est le jus de fruit coagulé, et qui est encore différent de la compote qui est elle faite de fruits peu cuits et peu sucrés. L'homme a longtemps cherché les moyens de conserver les aliments en les séchant, les salant, les fumant, les mettant à l'abri de l'air ou en les cuisant. C'est Pline qui au 1er siècle de notre ère nous donne semble-t-il la première recette de confiture dans son œuvre l' »Histoire naturelle ». Au XV° siècle Nostradamus écrivit ***« la manière de faire toutes les confitures liquides tant en sucre, miel qu'en vin cuit ».*** L'âge d'or des confitures serait le XIX° siècle, sans doute parce que, au moment où la vie rurale domine encore et époque où les vergers domestiques sont nombreux, le sucre devient un produit de consommation courante. Au XVII ème siècle Colbert avait favorisé l'implantation de raffineries dans les grands ports français, mais le sucre restait encore un « épice » d'un prix prohibitif. Ce n'est qu'au XIX ème siècle sous l'impulsion de Napoléon Premier que l'industrie de la betterave va se développer et bien vite concurrencer le sucre de canne favorisant ainsi le développement de la fabrique des confitures. Faire des confitures c'est renouer avec un art de vivre, une époque où l'on avait le temps de prendre son temps !

Jean Mignot (in *Chronique du Temps)*

SEPTEMBRE :

«C'est en septembre
Quand les voiliers sont dévoilés
Et que la plage tremble sous l'ombre
D'un automne débronzé
C'est en septembre
Que l'on peut vivre pour de vrai

En été mon pays à moi
En été c'est n'importe quoi
Les caravanes le camping-gaz
Au grand soleil

La grande foire aux illusions
Les slips trop courts, les shorts trop longs
Les hollandaises et leurs melons
De Cavaillon

C'est en septembre
Quand l'été remet ses souliers
Et que la plage est comme un ventre
Que personne n'a touche
C'est en septembre
Que mon pays peut respirer…

C'est en septembre
Que je m'endors sous l'olivier »

Gilbert Bécaud